

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
02 AVRIL 2015**

**L'an deux mille quinze  
Le deux avril à vingt et une heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 mars 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, Mme Laurence HAFEMEISTER, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, M. Romain FISCHER, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, M. Bruno DELABARRE, Mme Myriam IKHLEF, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. Alain BOUTIGNY donne procuration à Mme JADIN, M. Stéphane LEDOUX à M. IMHOFF, Mme Christèle COLOMBIER à M. DUGARD, M. Julien AYACHE à Mme HATIER, Mme Françoise HALOT à Mme DOS SANTOS, Mme Isabelle BRARD à M. MONTFERMÉ, M. Paul Marie EDWARDS à M. DELABARRE

**SECRETARE** : M. Romain FISCHER

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	<b>27 MARS 2015</b>
<b>DATE D’AFFICHAGE ORDRE DU JOUR</b>	<b>27 MARS 2015</b>
<b>DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU</b>	<b>4 AVRIL 2015</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>29</b>
<b>NOMBRE DE PRESENTS</b>	<b>22</b>
<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>29</b>

## ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 29 JANVIER 2015
- 2- Compte rendu des décisions du Maire
- 3- Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
- 4- Nomination aux Commissions Communales suite à la démission d'un Conseiller Municipal
- 5- COMMUNAUTE DE COMMUNES-modification des membres du Syndicat Intercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville (SILS)
- 6- taux taxes locales- année 2015
- 7- Budget primitif ville 2015
- 8- Budget primitif assainissement 2015
- 9- SUBVENTIONS 2015 : caisse des écoles / C.C.A.S
- 10- Subventions à diverses associations et œuvres sociales - ANNÉE 2015
- 11- Subvention de la commune aux frais de scolarité des écoles privées et apprentis- ANNÉE 2015
- 12- Participation aux frais de scolarité des écoles publiques (classes élémentaires et maternelles)
- 13- Participation aux frais d'inscription au conservatoire
- 14- Transformation du terrain de football stabilisé en synthétique- demande de subvention au Sénat
- 15- Mises aux normes des arrêts de bus- demande de subvention auprès du S.T.I.F
- 16- CONTRAT EAU – Subvention auprès du Conseil général et auprès de l'Agence de l'Eau
- 17- Enfouissement des réseaux d'assainissement avenue des marronniers- demande de subvention auprès du Conseil Général
- 18- Emplois saisonniers

**1- COMPTE –RENDU DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2015**

**LE CONSEIL,**

Lecture faite par Monsieur le Maire,

**ADOpte** le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2015

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

**2- COMPTE –RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

**DE 2015/2 : DECISION** d'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collecteur d'Eaux Usées de l'avenue des Marronniers au bureau d'études Eau et Environnement B3e-9 avenue Paul Doumer-92500 RUEIL MALMAISON- pour un montant de 8 640 euros T.T.C

**DE 2015/4 : DECISION** d'attribuer le marché public de mission de coordination SPS pour l'aménagement de la rue Pasteur à France Air, 27 rue Ernest André-78110 LE VESINET- pour un montant de 1806 euros H.T soit 2 167,20 euros T.T.C

**DE 2015/5 : DECISION** d'attribuer le marché public de travaux pour la réhabilitation de la voirie et l'enfouissement des réseaux de la rue Pasteur (entre la rue du Repos et la rue de la Marne) au groupement d'entreprise BOURGEOIS/TAQUET pour un montant de 243 795,80 euros H.T soit 292 554,96 euros T.T.C

**DE 2015/6 : DECISION** d'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise St Vincent à la société LYON-NOIRIEL ARCHITECTURE SARL, 20 bis rue du Maréchal de Lattre de Tassigny-78000 VERSAILLES- pour un montant de 36 800 euros H.T soit 44 160 euros T.T.C

---

**3- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil de la démission de Madame Martine VIEUBLED, conseillère municipale, par courrier en date du 30 janvier 2015.

Il rappelle que Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du code électoral, il convient d'installer Madame Myriam IKHLEF dans ses fonctions de conseiller municipal.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Electoral et notamment son article L270.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-4.

**Considérant** que Madame Myriam IKHLEF est la candidate venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée.

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la démission de Madame Martine VIEUBLED de ses fonctions de conseillère municipale.

**PREND ACTE** de l'installation de Madame Myriam IKHLEF en qualité de conseillère au sein du Conseil municipal.

**MODIFIE** en conséquence le tableau du Conseil Municipal

**INFORME** Monsieur le Préfet de cette modification.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

#### **4- NOMINATION AUX COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet aux conseils municipaux de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Dans les communes de plus de 1.000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, de telle sorte que l'ensemble des tendances représentées au sein du conseil puisse disposer d'un représentant.

**Le Conseil,**

**Vu** la délibération 2014/17 en date du 10 avril 2014 relative à la composition des différentes commissions communales

**Vu** la démission de Madame Martine VIEUBLED, conseillère municipale, par courrier en date du 30 janvier 2015.

**Vu** la délibération 2015/13 installant Madame Myriam IKHLEF en qualité de conseillère municipale en remplacement de Madame Martine VIEUBLED

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**REPLACE** Madame Martine VIEUBLED par Madame Myriam IKHLEF au sein de la commission communale « VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION »

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

**5- COMMUNAUTE DE COMMUNES-modification des membres du Syndicat Intercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville (SILS)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la communauté de Communes MAISONS-MESNIL certains représentants élus de la Commune du MESNIL LE ROI ont été désignés pour siéger comme membres au Syndicat Intercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville (SILS).

Il propose d'inverser les fonctions de Madame Elisabeth MESSAGER, membre titulaire, et de Madame Monique CARUSO, membre suppléant.

**Le Conseil,**

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** comme délégués au **Syndicat** Intercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville (SILS) :

**membre titulaire**  
Mme Monique CARUSO

**membre suppléant**  
Mme Elisabeth MESSAGER

Cette délibération est prise à **l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

**6- TAUX DES TAXES LOCALES - ANNÉE 2015**

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il convient de fixer le taux des taxes locales à appliquer en 2015.

Il rappelle qu'en 2014 le taux des taxes locales était :

- Taxe d'habitation :	<b>21,02 %</b>
- Foncier bâti :	<b>11,93 %</b>
- Foncier non bâti :	<b>40,12 %</b>
- Cotisation foncière des entreprises :	<b>14,61 %</b>
- Ordures ménagères :	<b>7,91 %</b>

**Le Conseil,**

**Vu** l'avis favorable des commissions des finances – travaux voirie et bâtiments du 19 mars 2015

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**FIXE** le taux des taxes locales pour 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation :	<b>21,34 %</b>
- Foncier bâti :	<b>12,11 %</b>
- Foncier non bâti :	<b>40,73 %</b>
- Cotisation foncière des entreprises :	<b>14,83 %</b>
- Ordures ménagères :	<b>8,15 %</b>

Cette délibération est prise à **l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

## **7- BUDGET PRIMITIF VILLE 2015**

Monsieur Le Maire soumet à l'examen du Conseil le projet de budget 2015 pour la Ville appuyé de tous les documents destinés à justifier cette proposition et tel qu'il a été accepté et arrêté par les diverses commissions,

**Le Conseil,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la commission « vie associative et animation » du 10 mars 2015,

**Vu** l'avis favorable des commissions des finances – travaux voirie et bâtiments du 19 mars 2015

**Oui** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2015, s'établissant en recettes et en dépenses comme suit

- pour la section de fonctionnement à la somme de : **7 506 000,00 €**

- pour la section d'investissement à la somme de : **1 056 130,00 €**

Cette délibération est prise à l'**unanimité des suffrages exprimés** par 27 voix Pour et 2 Abstentions (Mme POYER, M. LUZI) en séance, les jour, mois et an susdits.

---

## **8- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015**

Monsieur Le Maire soumet à l'examen du Conseil le projet de budget assainissement 2015 appuyé de tous les documents destinés à justifier cette proposition et tel qu'il a été accepté et arrêté par les diverses commissions,

**Le Conseil,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable des commissions des finances – travaux voirie et bâtiments du 19 mars 2015

**Oui** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le budget primitif assainissement pour l'exercice 2015, s'établissant en recettes et en dépenses comme suit :

- pour la section d'exploitation à la somme de **106 738,50 €**

- pour la section d'investissement à la somme de : **147 138,50 €**

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

**9- SUBVENTIONS 2015 : caisse des écoles/ C.C.A.S**

**Le Conseil,**

Sur les propositions de Monsieur Le Maire,

**Vu** l'avis favorable de la commission « vie associative et animation » du 10 mars 2015,

**Vu** l'avis favorable des commissions des finances – travaux voirie et bâtiments du 19 mars 2015

**FIXE** la subvention à allouer pour l'année 2015 comme suit :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| - au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE<br>(Cent quarante-cinq mille sept cent trente-cinq euros) | <b>145 735,00 €</b> |
| - à la CAISSE DES ECOLES<br>(Soixante-deux mille deux cent soixante-cinq euros)                 | <b>62 265,00 €</b>  |

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée au budget communal.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

**10- SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ŒUVRES SOCIALES - ANNÉE 2015**

**LE CONSEIL,**

Sur les propositions de Monsieur le Maire,

**Vu** l'avis favorable de la commission « vie associative et animation » du 10 mars 2015,

**Vu** l'avis favorable des commissions des finances – travaux voirie et bâtiments du 19 mars 2015

**FIXE** les subventions à allouer à diverses associations et œuvres sociales pour l'année 2015 comme suit :

**SOCIAL**

- |   |                    |
|---|--------------------|
| - A.S.C.A.M.<br>(huit cent cinquante euros)                     | <b>850,00 €</b>    |
| - AVENIR – A.P.E.I.<br>(quatre cent soixante-dix euros)         | <b>470,00 €</b>    |
| - ARGOS<br>(deux cents euros)                                   | <b>200,00 €</b>    |
| - MISSION LOCALE<br>(deux mille quatre cent quatre-vingt euros) | <b>2 480,00 €</b>  |
| - AMI SERVICE 78<br>(neuf cents euros)                          | <b>900,00 €</b>    |
| - AMICALE du personnel communal<br>(trente mille euros)         | <b>30 000,00 €</b> |

-activités diverses : 10 000 €

-CNAS : 20 000,00 €

- BIBLIOTHEQUE DES MALADES DU CHI DE POISSY (cent euros)	100,00 €
- LA CROIX D'OR (sept cents euros)	700,00 €
- L'ILE AUX PITCHOUNES (trois cent vingt euros)	320,00 €
- DONNER-RECEVOIR (deux cents euros)	200,00 €
- PETIT PRINCE DE L'WEST (trois cents euros)	300,00 €

**CULTUREL**

- COMITE DES FETES du Mesnil-le-Roi (dix-sept mille euros)	17 000,00 €
- CLUB ARTISTIQUE (cent cinquante euros)	150,00 €
- BALLON BLEU (mille trois cent cinquante euros)	1 350,00 €
- Association des Loisirs Mesnilois (cinquante euros)	50,00 €
- OFFICE DU TOURISME (mille euros)	1 000 ,00 €
- BIENVENUE MAISONS MESNIL (cent cinquante euros)	150,00 €
- CHORALE « ARC EN CIEL » (deux cent soixante-dix euros)	270,00 €
- LES COMPAGNONS ST-VINCENT (sept cents euros)	700,00 €

**SPORTS**

- A.S.M.R. (vingt-six mille euros)	26 000,00 €
- A.C.M.L.R. (trois mille euros)	3 000,00 €
- A.S.C.O. (quatre cents euros)	400,00 €
- TENNIS (dix-sept mille cinq cent euros)	17 500,00 €

**PATRIOTIQUES**

- Section des Orphelins et des Œuvres des Médailleurs Militaires de Maisons-Laffitte (cent soixante-dix euros) **170,00 €**
- LE SOUVENIR FRANÇAIS (deux cents dix euros) **210,00 €**
- U.N.C – U.N.C.A.F.N. (trois cents euros) **300,00 €**

**DIVERS**

- LES JARDINS FAMILIAUX (huit cents euros) **800,00 €**
- PREVENTION ROUTIERE (1€ par enfant) (deux cent cinquante euros) **250,00 €**
- Société de Chasse (deux cent euros) **200,00 €**

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée à l'article prévu à cet effet au budget communal.

Cette délibération est prise à **l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

**11- SUBVENTION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ÉCOLES PRIVÉES ET APPRENTIS- ANNÉE 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis 1990, il a été décidé d'allouer une subvention aux écoles privées sous contrat qui en font la demande.

Il rappelle qu'en 2014 la participation par enfant du Mesnil-le-Roi scolarisé en classe élémentaire était fixée à 275 €.

Par ailleurs, l'AFIPE -Association de Formation Interprofessionnelle de Poissy et Environs, a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de leur Centre de Formation d'Apprentis (CFA) privé.

Le nombre d'apprentis résidant au Mesnil-le-Roi est de 1 pour l'année 2014/2015.

Le nombre d'élèves en écoles privées est de 47 pour l'année 2014-2015.

**LE CONSEIL,**

**Vu** l'avis de la Commission de la Vie Associative et Animation du 10 mars 2015,

**Vu** l'avis favorable des commissions des finances – travaux voirie et bâtiments du 19 mars 2015,



Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de fixer la participation à **275 €** par enfant mesnilois scolarisé en classe élémentaire, à chacun des établissements d'enseignement privé sous contrat qui en a fait la demande au titre de l'année scolaire 2014-2015.

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de **55 €** par apprenti mesnilois pour l'année 2014-2015

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée à l'article prévu à cet effet au budget communal.

Cette délibération est prise à la **majorité des suffrages exprimés** par 27 voix Pour et 2 Contre (Mme POYER, M. LUZI) en séance, les jour, mois et an susdits.

---

12- **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES (CLASSES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'article 23 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983, modifié, définit la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles et que la circulaire ministérielle du 25 Août 1989 précise les conditions d'accueil des enfants domiciliés hors Commune ainsi que les modalités de répartition entre les Communes des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Il s'avère que les communes voisines ont décidé de fixer respectivement les tarifs à 488 € et 973 €, et d'appliquer un principe de réciprocité.

Le nombre d'apprentis résidant au Mesnil-le-Roi est de 2 pour l'année 2014/2015.

**Le Conseil,**

**Vu** l'avis de la Commission de la Vie Associative et Animation du 10 mars 2015,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de fixer pour 2014/2015 la participation à :

- **488 €** en élémentaire

- **973 €** en maternelle

- **55 €** par apprenti pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée au budget communal.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

### **13- PARTICIPATION AUX FRAIS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de fixer les modalités de la participation de la Commune pour les élèves inscrits au conservatoire de Maisons-Laffitte et résidant au Mesnil-le-Roi. Il rappelle que celle-ci était fixée à 50 € en 2014.

Il précise que la participation moyenne par enfant est de 487 € et que la Ville de Maisons-Laffitte applique aux Mesnilois le tarif extérieur (+ 10 %).

Il propose de fixer notre participation à 50 €

**LE CONSEIL,**

**Vu** l'avis favorable des commissions de finances – travaux voirie et bâtiments du 19 mars 2015

**Oui** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer la participation à **50 €** par enfant du Mesnil-le-Roi, inscrit au conservatoire de Maisons-Laffitte, pour l'année scolaire 2014/2015.

**INDIQUE** que la dépense en découlant sera imputée au budget communal.

Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

### **14- TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOTBALL STABILISE EN SYNTHETIQUE- DEMANDE DE SUBVENTION AU SENAT**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que Monsieur GOURNAC Sénateur des Yvelines, lui a fait connaître que le Sénat pouvait nous faire bénéficier d'une aide pour la transformation du terrain de football stabilisé rue du Général Leclerc en synthétique.

**Le Conseil,**

**Oui** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter la subvention accordée par le Sénat au titre de la réserve parlementaire.

Cette délibération est prise **à l'unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

**15- MISES AUX NORMES DES ARRETS DE BUS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU S.T.I.F**

Dans le cadre de la loi Handicap, nous devons aménager tous les arrêts de bus pour les rendre accessibles et nous pouvons obtenir une subvention par l'intermédiaire du S.T.I.F.

La ligne 2 concernée compte 16 arrêts dont 10 ont déjà été aménagés pour répondre à ces normes. Il reste donc 6 arrêts, étant précisé que les arrêts de la ligne « 6 » seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Le coût d'un aménagement est d'environ 14 000 euros H.T soit 84 000 euros H.T pour la totalité des travaux qui peuvent être échelonnés sur plusieurs années.

En 2015, nous pourrions réaliser celui de la rue du Général Leclerc, les travaux concernant l'abribus ayant été autorisé par délibération en date du 29 janvier 2015.

La subvention de 75 % pourrait être de 63 000 euros.

**LE CONSEIL,**

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la programmation des travaux de mises aux normes des arrêts de bus de la ligne 2,

**ACCEPTTE** que les crédits nécessaires soient inscrits au budget de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du S.T.I.F.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

**Délibérations du Conseil Municipal du 2 AVRIL 2015**

2015/12	COMPTE –RENDU DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2015
2015/13	INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
2015/14	NOMINATION AUX COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
2015/15	COMMUNAUTE DE COMMUNES-modification des membres du Syndicat Intercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville (SILS)
2015/16	TAUX DES TAXES LOCALES - ANNÉE 2015
2015/17	BUDGET PRIMITIF VILLE 2015
2015/18	BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015
2015/19	SUBVENTIONS 2015 : caisse des écoles/ C.C.A.S
2015/20	SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ŒUVRES SOCIALES - ANNÉE 2015
2015/21	SUBVENTION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ÉCOLES PRIVÉES ET APPRENTIS– ANNÉE 2015
2015/22	PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES (CLASSES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES)
2015/23	PARTICIPATION AUX FRAIS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE
2015/24	TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOTBALL STABILISE EN SYNTHETIQUE-DEMANDE DE SUBVENTION AU SENAT
2015/25	MISES AUX NORMES DES ARRETS DE BUS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU S.T.I.F
2015/26-27	CONTRAT EAU – Subvention auprès du Conseil général et auprès de l'Agence de l'Eau
2015/28	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AVENUE DES MARRONNIERS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL
2015/29	EMPLOIS SAISONNIERS